



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

Page Facebook : « FO DGFIP 85 »

Compte-rendu Groupe de travail CHSCT du 10/09/2020

*Délégués FO présents à ce GT : Aurélie BRUN (SIP Les Sables),
Sébastien LIEVRE (Cité) et Didier LOISEAU (PCE La Roche)*

Claude N'GUIFFO BOYOM représentait la direction lors de ce groupe de travail CHSCT.
Plusieurs points ont été abordés lors cette réunion :

Situation sanitaire – COVID :

Le Dr Bailly nous informe qu'il y a eu quelques cas avérés et quelques cas contacts parmi nos effectifs cet été. La situation en Vendée semble à ce stade moins délicate que sur le reste du territoire national néanmoins depuis quelques jours, les cas se multiplient et la vigilance de tous est primordial. Le port du masque, les règles de distanciation et les gestes barrières ne sont pas à prendre à la légère. L'aération des bureaux toutes les 2 heures ne doit pas être négligée non plus.

Point sur les mesures RH : les autorisations d'absence sont désormais une exception et ne sont accordées que si le télétravail s'avère impossible. Nous profiterons du CTL mardi prochain et de la présence du RH pour qu'il nous fasse un point.

Le Dr Bailly nous informe qu'elle fera prochainement une visite de nos cantines afin de vérifier les mesures mises en place.

Concernant le RIA de La Roche / Yon, nous lui demandons pourquoi les règles de distanciation ont été assouplies alors que dans le même temps le port du masque devient obligatoire dans les bureaux. Des explications seront demandées aux gestionnaires afin de nous en expliquer les raisons.

Port du masque depuis le 01/09 : toutes les OS constatent que le port du masque est un sujet de crispation entre les personnels dans certains services. Nous demandons à la Direction d'être claires sur les règles à appliquer afin d'éviter les incohérences parfois constatées dans l'application de certaines mesures sanitaires.

Concernant notamment les salles de détente, un rappel des normes sanitaires sera fait, à savoir principalement la capacité de ces salles (4m² par personne). Le Dr Bailly nous précise qu'il est autorisé aux personnels de tomber le masque quelques minutes pour boire le café dans ces espaces à la condition de respecter la distanciation et que la durée de la pause ne soit pas excessive

Concernant la possibilité donnée aux personnels de faire des tests PCR pendant la pause déjeuner, nous rappelons à la direction que seulement 50% de l'effectif global travaille sur La Roche / Yon et qu'il conviendrait dans ces messages aux personnels de rappeler que les personnels hors chef-lieu peuvent prendre rdv à titre individuel et bénéficier éventuellement de facilités horaires. Par ailleurs, il est dommageable que ces facilités d'horaires évoquées dans le message de la direction locale soient parfois sujettes à différentes interprétations selon les chefs de service. La direction devrait peut-être en préciser la définition.

Du fait du port du masque obligatoire depuis le 1er septembre, nous demandons à la direction que le CHS finance l'achat d'une dotation individuelle de 50 masques jetables par agent en complément de la future mise à disposition de masques lavables. Selon nous, tout doit être mis en œuvre pour faciliter ce port du masque dans nos services.

Point sur le télétravail et la régularisation des conventions des personnels concernés : un point sera fait sur ce sujet avec le directeur lors du CTL (pour info, un compte-rendu du GT national sur ce point est sur notre site internet : rubrique « vie de l'agent »).

Toutes les formations croix rouge de cette fin d'année ont été annulées et seront reprogrammées en 2021.

Pour FO, ce sont les insuffisances d'emplois et les restructurations permanentes qui conduisent les collègues à l'épuisement professionnel, tous grades confondus.

Utilisations des crédits CHS restants :

- Achat de masques jetables pour les personnels (demande de devis en cours).
- Achat d'un stock de fournitures ergonomiques si nécessaire (ergosliders, souris verticales, sièges ergonomiques, etc ...).

→ Remarque : toutes ces fournitures relevant de l'ergonomie sont soumises à l'accord du Médecin de prévention. L'utilisation des crédits restants sera soumise à discussion lors du CHSCT le 5 octobre prochain.

RESTEZ CONNECTE A L' INFORMATION SYNDICALE

Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

Page facebook « FO DGFIP 85 »